

La proposition incidente : *qui est une vertu sublime*, est une complétive explicative. Les propositions complétives explicatives sont précédées et suivies d'une virgule.

2° La proposition subordonnée suit toujours immédiatement une conjonction de subordination, (1) et remplit à l'égard du verbe la fonction de complément.

De même que les compléments du verbe sont : *directs, indirects, circonstanciels* ; de même les propositions subordonnées sont dites : *complétives directes, complétives indirectes, complétives circonstancielle*s.

Exemples : I. COMPLÉTIVE DIRECTE : " Les païens ignorent *que Dieu existe*." Les païens ignorent quoi ?—*Que Dieu existe. (Que) Dieu existe* est une proposition complétive directe. II. COMPLÉTIVE INDIRECTE : " Chaque jour nous avertit *que la mort approche*." Chaque jour nous avertit de quoi ?—*Que la mort approche. (Que) la mort approche* est une proposition complétive indirecte. (2) III. COMPLÉTIVE CIRCONSTANCIELLE : " On connaît la valeur de l'eau *quand le puits est à sec*." On connaît la valeur de l'eau quand ?—*Quand le puits est à sec. (Quand) le puits est à sec* est une proposition complétive circonstancielle, circonstance de temps. Suivant qu'elles répondent aux questions *où, quand, comment* et *pourquoi*, les propositions subordonnées complétives circonstancielle sont appelées circonstancielle de *lieu*, de *temps*, de *manière*, de *BUT* (ou de *raison* quelquefois).

" Quand on examine bien, dit Claude Augé, la fonction des propositions *subordonnées* et des propositions *incidentes*, on reconnaît qu'elles jouent dans la phrase le rôle de *complétives*." (3)

Nous désignerons donc ces propositions sous le nom de *complétives*.

Ainsi, dans une phrase, les élèves devront apprendre à distinguer 1° le nombre de *propositions*, en groupant autour de chaque verbe à un mode personnel les mots qui l'accompagnent ; 2° à distinguer les propositions *principales* des *complétives* ; 3° dire la fonction de chaque complétive, suivant qu'elle se rapporte à un *nom*, à un *verbe*, ou à une proposition entière.

(1) Il faut se rappeler qu'il y a deux sortes de conjonctions : les conjonctions de COORDINATION : *et, ou, ni, mais, or, car, donc*, et les conjonctions de SUBORDINATION dont les principales sont : *que, si, comme, lorsque, quand, quoique, puisque, afin que, de sorte que*, etc., etc. La conjonction de subordination sert à unir une proposition subordonnée à la principale.

(2) Lorsque c'est le verbe substantif qui est exprimé, la complétive indirecte se rapporte alors à l'attribut. Exemple : " Cette personne est *indigne* que l'on s'intéresse à elle.

(3) A. Lenient, dans sa Grammaire, *Cours supérieur*, divise les propositions en trois classes : les principales, les incidentes et les subordonnées. Il classe, comme nous l'avons fait plus haut, les incidentes en *déterminatives* et en *explicatives*, et leur fait jouer le rôle de complément du nom. Il partage aussi les subordonnées en complétives *directes, indirectes* et *circonstancielle*s, et leur fait jouer le rôle de complément du verbe, ou de l'attribut, lorsque l'on décompose le verbe attributif.